

Secrétariat de zone

Agent traitant : Sandrine Dumont

Tél. : +32 84 21 99 92

@ : sandrine.dumont@zsdinaphi.be

Aux membres du Conseil de Zone

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Députée Provinciale,

Par la présente, nous vous informons que la prochaine réunion du Conseil de Zone aura lieu le **vendredi 22 novembre 2024, à 9H00 à Doische, rue Martin Sandron 114.**

L'ordre du jour est le suivant :

Séance publique

1. MP Achat de gants techniques (Accord-cadre) - Conditions et mode de passation
2. MP Achat sous-vêtements de feu (accord-cadre) - Conditions et mode de passation
3. MP Achat de 2 licences Windows Server Datacenter 2022 et 600 licences d'accès client (CAL) utilisateur Windows - Conditions et mode de passation
4. MP Achat 15 modules GID et GPS, accessoires et installation - Conditions et mode de passation
5. Recrutement major professionnel par mobilité – Profil, épreuves, jury
6. Recrutement sapeur-pompier volontaire – Appel à candidatures pour constituer une nouvelle réserve
7. Recrutement secouristes-ambulanciers non-pompiers volontaire – Appel à candidatures pour constituer une nouvelle réserve

Huis clos

8. Nomination effective sapeur-pompier volontaire
9. Nomination effective sapeur-pompier volontaire - prolongation de stage
10. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire
11. Nomination effective secouriste ambulancier volontaire - prolongation de stage
- 12-15. Renouvellement de nomination - Sapeur volontaire
- 16-18. Renouvellement de nomination - Secouriste-ambulancier volontaire
- 19-20. Sapeur-pompier volontaire - Renouvellement de nomination - Refus
21. Annulation engagement Secouriste-ambulancier non pompier volontaire stagiaire
22. Démission honorable – Pompier volontaire

Ces points sont portés pour la deuxième fois à l'ordre du jour du Conseil de zone. Ils n'ont pas pu être abordés le 08/11/2024 car le quorum n'était plus atteint en cours de séance. Comme prévu par l'article 41 de la loi du 15 mai 2007, **le conseil pourra délibérer valablement quelle que soit sa composition** (quorum de présences atteint ou non).

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 39 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, modifié par la loi du 15 juillet 2018, **« les lieu, jour et heure et l'ordre du jour des séances du conseil sont portés à la connaissance du public au moins par (...) l'affichage au siège social de la zone visé à l'article 20 ainsi que dans tous les postes de la zone (...) ou leur mise en ligne sur le site internet de la zone ».**

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Députée Provinciale, nos sentiments les meilleurs.

Par le Collège,

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président,
Pascal JACQUIEZ

